

RAPPORT N° 00/5-25
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION ET CREATION DE PLATEAUX VERTS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX

Dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration de sites sportifs, la Commune envisage de procéder à la réfection et à la création de plateaux verts.

Ces travaux consisteront notamment :

* s'agissant de réfection :

- nivellement du terrain,
- déflachage,
- aération,
- décompaction,
- engazonnement,
- mise en oeuvre de pare-ballons ;

* s'agissant de création :

- mise en forme du plateau,
- préparation de la couche de forme,
- mise en place d'un arrosage semi-automatique,
- mise en place d'un muret,
- engazonnement,
- mise en oeuvre de main courante,
- mise en oeuvre d'une fosse de saut,
- mise en oeuvre de pare-ballons.

Le coût de travaux est estimé à 1 150 000 F TTC sur les sites suivants :

- Plateau Vert de la Montagne 8ème (réfection),
- Plateau Vert de Moufia I (réfection),
- Stade de la Redoute (création).

Avec un financement de :

- 100 % par le Département dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges (Montagne 8ème et Redoute),

RAPPORT N° 00/5-25

- 85 % proposé au Département dans le cadre du Contrat de Développement (Moufia I).

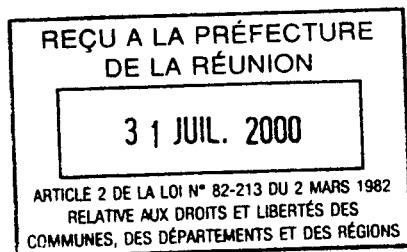
Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 / Article 23.18 du Budget 2000

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le projet de réfection et création de plateaux verts ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - enveloppe budgétaire : Budget 2000 - Fonctions 40 et 412,
 - crédits inscrits au Chapitre 23 / Article 23.18 ;
3. de m'autoriser à solliciter des subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 00/5-25
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000**

OBJET

REFECTION ET CREATION DE PLATEAUX VERTS

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Sudel FUMA, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection et création de plateaux verts sur les sites suivants : Plateaux Verts de la Montagne 8ème et de Moufia I (réfection), et Stade de la Redoute (création).

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 00/5-25

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
- enveloppe budgétaire : Budget 2000 - Fonctions 40 et 412,
- crédits inscrits au Chapitre 23 / Article 23.18.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

